



Sommaire

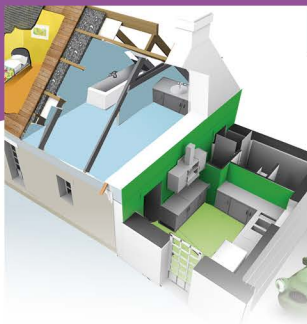
Calepins de chantier

Travaux de peinture de bâtiment intérieurs extérieurs



Travaux de peinture de bâtiment intérieurs extérieurs

Sommaire



Plan Europe

La mise en place de la Directive Européenne remplacée par le Règlement Produits de Construction impose l'adaptation de nos règles de mise en œuvre, au fur et à mesure de la production des normes européennes des produits.

Ces modifications risquent de poser des problèmes d'apprentissage pour les entreprises. Aussi, il a été établi des "Calepins de chantier" pour informer le personnel d'exécution de ces changements. Ceux-ci sont réalisés dans le cadre de la "Convention pour l'accompagnement de la mise en œuvre de cette directive européenne".

Avertissement

Ce calepin, destiné aux personnels de chantier, traite des règles d'exécution issues des documents techniques de mise en œuvre.

En aucun cas, il ne se substitue aux DTU. Il ne traite que les cas les plus courants. Dans le présent calepin de chantier, le référentiel normatif est le NF DTU 59.1. Cet ouvrage est destiné à être utilisé par des professionnels.

sommaire

1. Environnement p.4

Conditions minimales d'intervention p.4

Formations et habilitations p.8

Planning p.9

Équipements p.10

Produits p.11



2. Supports p.12

Critères d'acceptation des supports p.12

Réception des supports p.14

Nettoyage et protection p.15



3. Mise en œuvre p.16

Surface de référence p.16

Définition des états de finition p.17

Délais de recouvrement p.20

Travaux avant mise en peinture p.21

Le bon geste p.22

Exemple de travaux de finition p.23

Gestion des déchets p.24

Autocontrôle avant réception p.26



4. Réception p.28

Réception p.28

Recommandations p.29

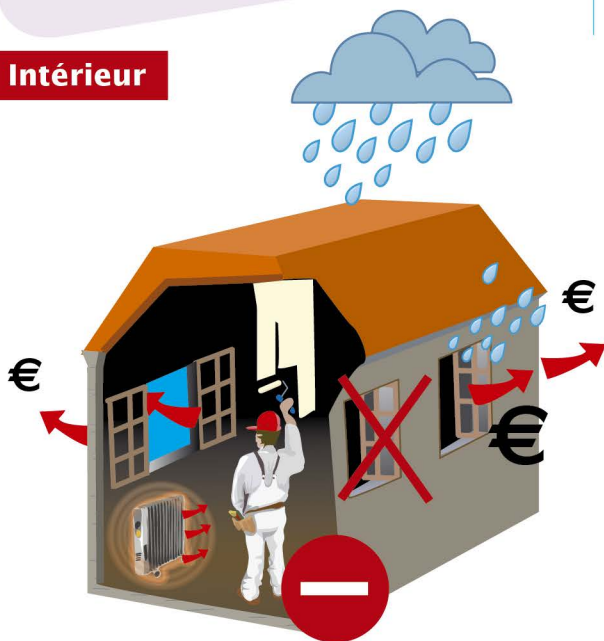




Sommaire

Conditions minimales d'intervention

Intérieur

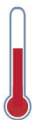


NON

[Sommaire](#)

Fenêtres fermées
Meubles protégés

OUI



■ Intérieur

Température ambiante:
8°C à 35°C

Hygrométrie:
inférieure à 70% HR



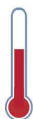


Conditions minimales d'intervention (suite)

Extérieur



NON



■ Extérieur

Température ambiante:

5 °C à 35 °C

Hygrométrie:

inférieure à 80% HR

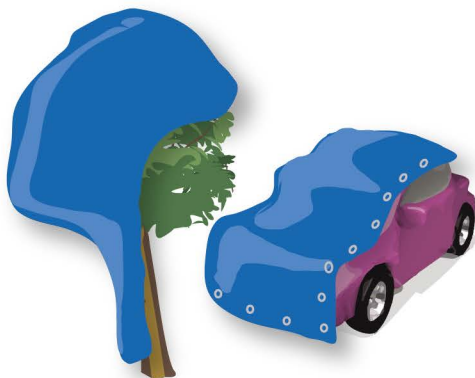


Sommaire



OUI

> Ouvrage protégé



OUI

> Environnement protégé



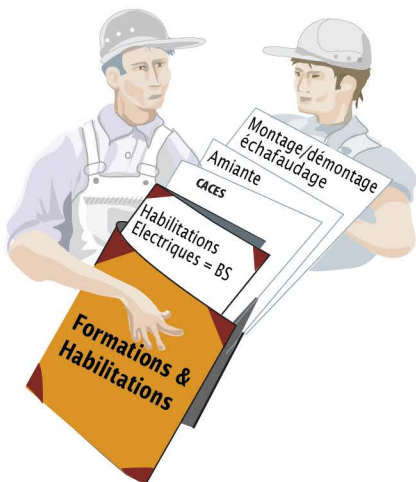
Formations et habilitations

Formations

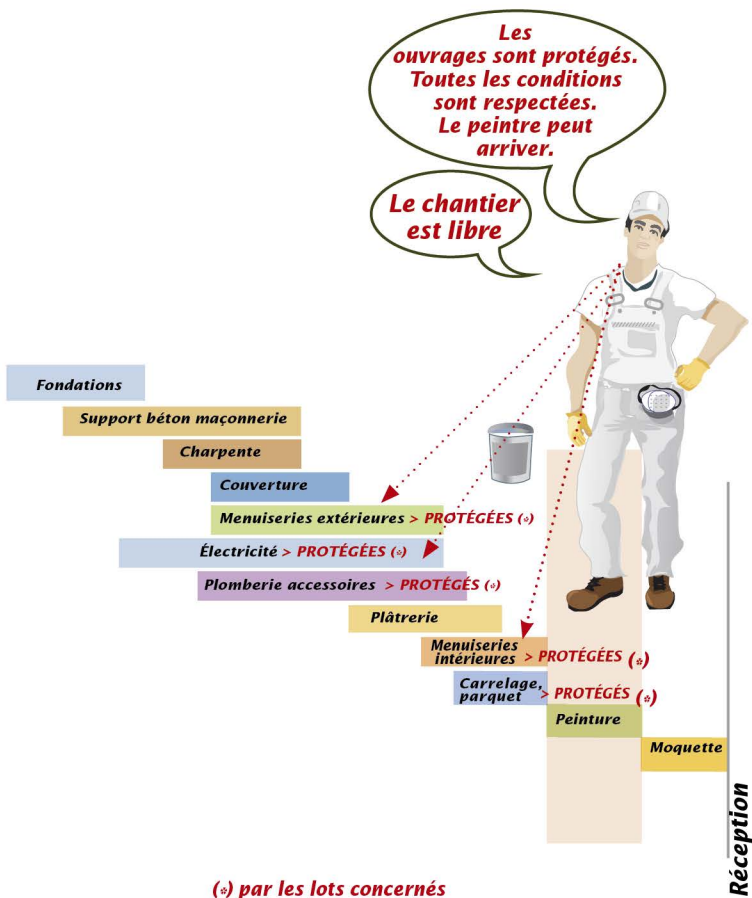
- **Montage/démontage d'échafaudage et ou utilisation d'échafaudage**
- **CACES** : si nacelle

Habilitations

- **Habilitations électriques** : H0 B0 dans les cas courants et BS si risque de rencontre d'un appareillage électrique sous tension notamment dans l'existant



Planning

[Sommaire](#)




Sommaire

Équipements

Casque

Lunettes de protection



Masque



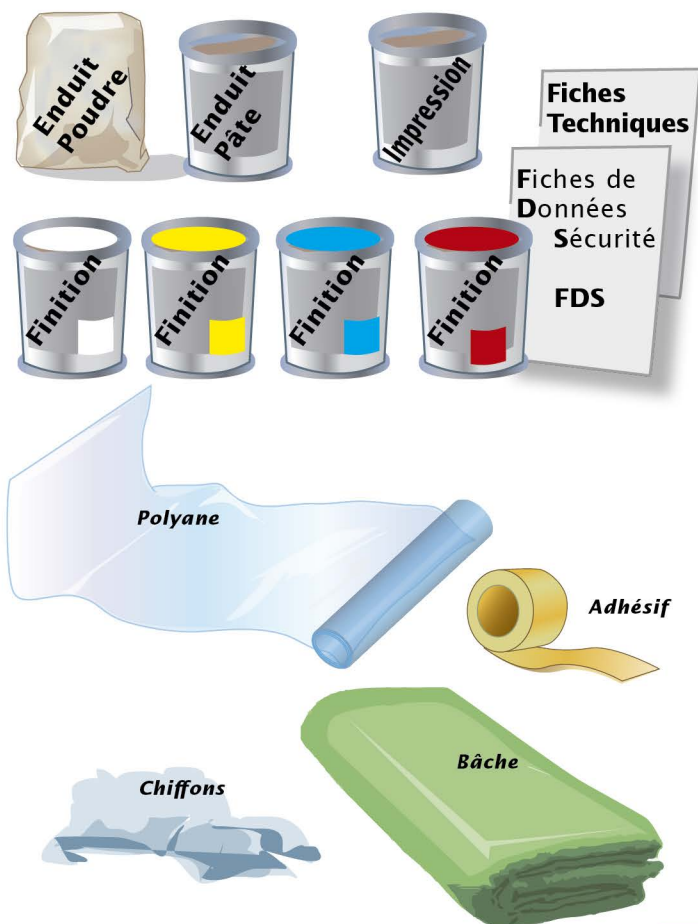
Pistolet airless



Ponçeuse

[Sommaire](#)

Produits





Critères d'acceptation des supports

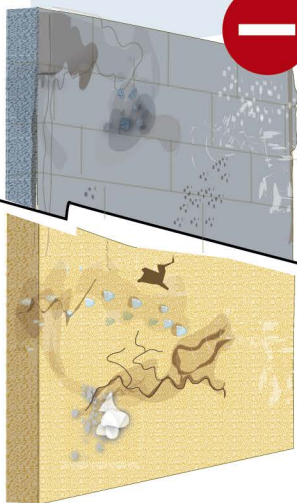
Sommaire

**Les supports doivent être sains, secs,
propres et non pulvérulents**



**Les supports ne doivent pas
présenter de :**

- > taches d'humidité, ni de moisissures ;
- > amiante, plomb ;
- > pulvérulence ;
- > efflorescences ou salpêtre ;
- > taches d'huile ou de graisse ;
- > inscriptions : feutre ou crayon gras, graffiti.



Au moment de la mise en peinture



**Teneur en eau
inférieure à 5%**

On y va !

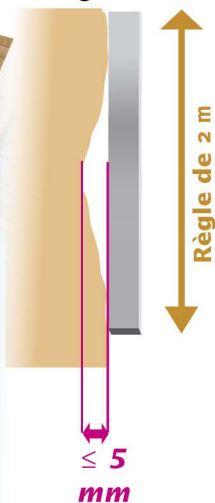


Réception des supports

- Exemple : enduits de plâtre intérieur et plaque de plâtre à épiderme cartonné

Planéité

planéité générale
rapportée à la
règle de 2 m



planéité locale
rapportée à
un règlet de
20 cm (creux
maxi sous
ce règlet)



Parement

Panneaux hauteur d'étage

- éléments de plâtre à parement lisse
- plaques de plâtre à épiderme cartonné

Caractéristique d'aspect

Jointoiement et trous de fixation affleurés
(absences de bulles, cloques, décollements,
traces d'outils, pulvérulences).

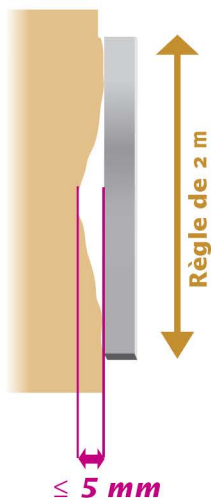


Réception des supports (suite)

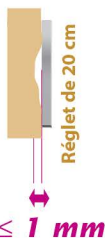
- Exemple : supports en béton brut de décoffrage intérieurs et extérieurs et produits industriels en béton

Planéité

planéité générale
rapportée à la
règle de 2 m



planéité locale
rapportée à un
réglet de 20 cm
(creux maxi
sous ce réglet)



Parement

Ordinaire

Caractéristique d'aspect

- nids de cailloux ou zones sableuses ragrées
- surface individuelle des bulles inférieure à 3 cm²



Nettoyage et protection

Avant l'arrivée du peintre, le nettoyage de la zone d'intervention par les autres corps d'état est **impératif**.

Les locaux à peindre doivent être propres, accessibles dans leur totalité, vidés de tous éléments ou objets, matériels et gravats provenant d'autres corps d'état. Chaque corps d'état doit avoir protégé ses ouvrages.

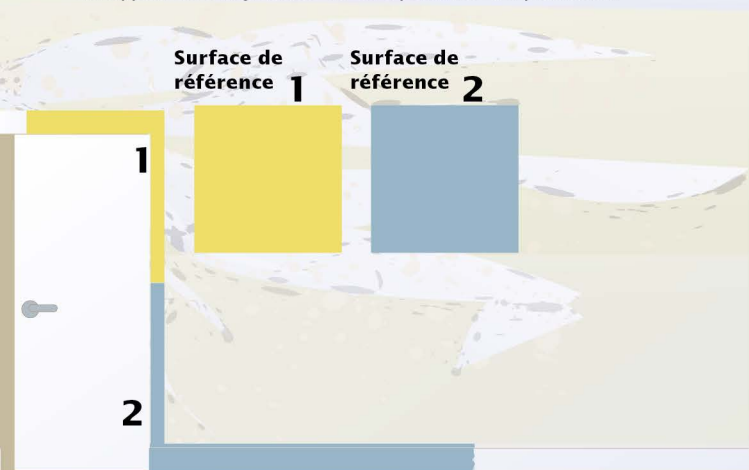
T. C. E.
Tout Corps
d'État



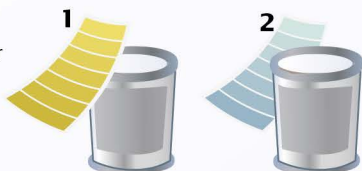
Surface de référence

À l'origine des travaux de peinture, il est procédé à l'exécution de surfaces de référence qui doivent être approuvées par le maître d'ouvrage et l'entreprise.

Ces surfaces sont choisies dans des emplacements correspondant à l'exposition moyenne du chantier considéré. Leur exécution comporte par nature de travail toutes les opérations, travaux préparatoires et application des produits de peinture prévus au devis descriptif. Il est exécuté autant de surfaces de référence qu'il y a de types de subjectiles et de systèmes de peinture.



Une surface de référence de 10 m² est exécutée pour toute surface d'application supérieure à 1 000 m².





Définition des états de finition

■ Etat de finition A

L'aspect d'ensemble est uniforme, de faibles défauts d'aspect sont tolérés.

Le **rechampissage** ne présente pas d'irrégularités (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

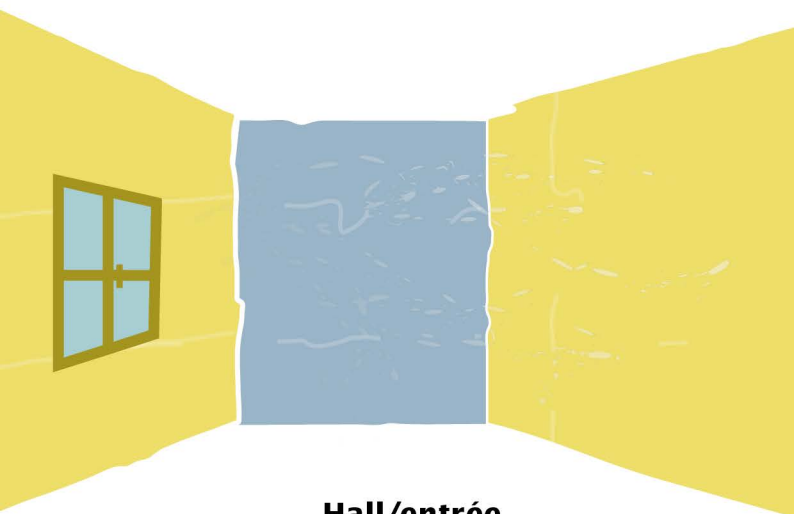
Le surfacage au moyen d'un enduit de peinture corrige les défauts et irrégularités du support mais il ne permet pas de le dresser.



Salle à manger

■ Etat de finition B

Quelques défauts, traces d'outils d'application sont admis



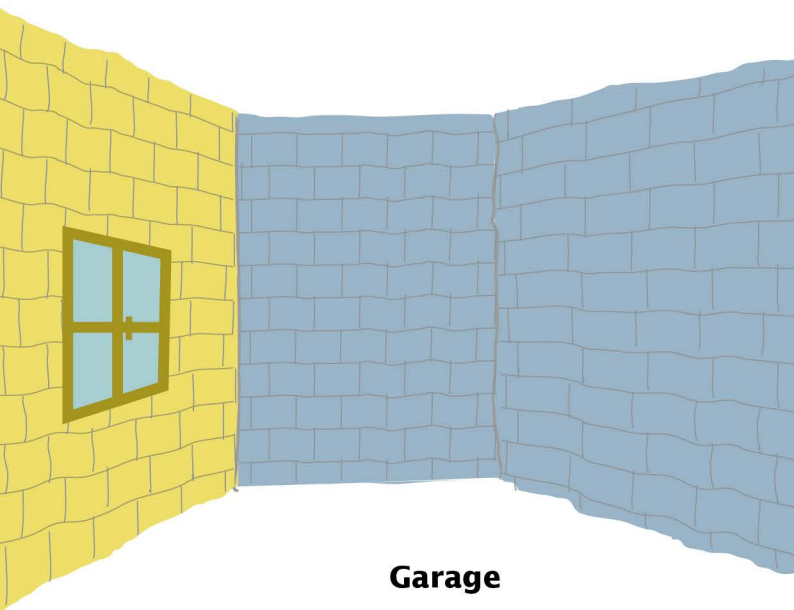
Hall/entrée



Sommaire

■ État de finition C

L'aspect du support n'est pas modifié
quel que soit son état



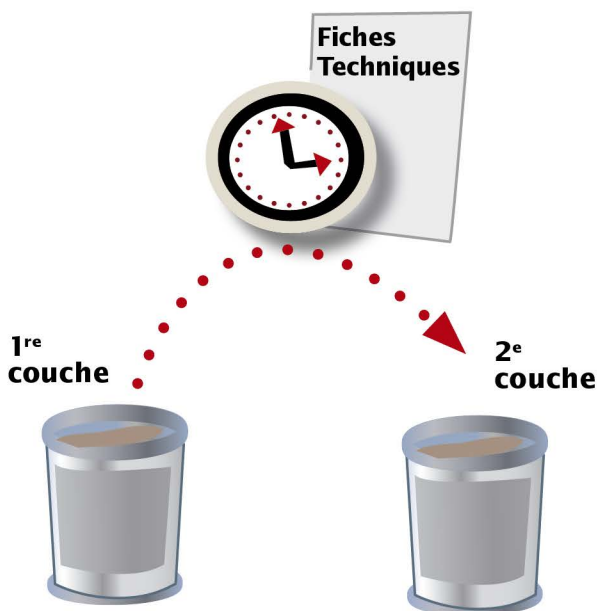
Garage



Lorsque la finition n'est pas précisée dans
le devis ou au marché, la finition B est due

Délais de recouvrement

L'entrepreneur détermine le temps à respecter entre deux couches successives en fonction du type de peinture, de la température et de l'hygrométrie ambiantes.





Sommaire

Travaux avant mise en peinture

■ Travaux préparatoires

Ex.: Dégraissage

Lessivage

Égrenage

Ponçage

Protection



Cale à poncer

■ Enduisage

Ex.: Courant

Ratissage

etc.



Apprêts

Ex.: Primaires

Impression

etc.

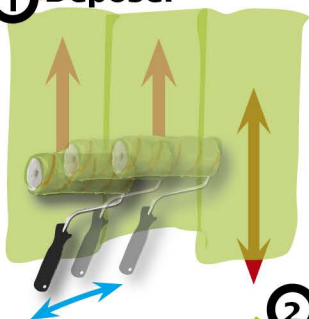




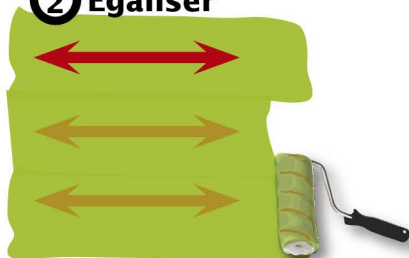
Le bon geste

■ Travaux d'application en phase aqueuse

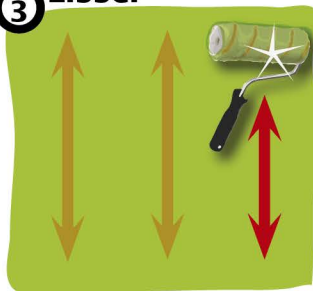
① Déposer



② Égaliser



③ Lisser

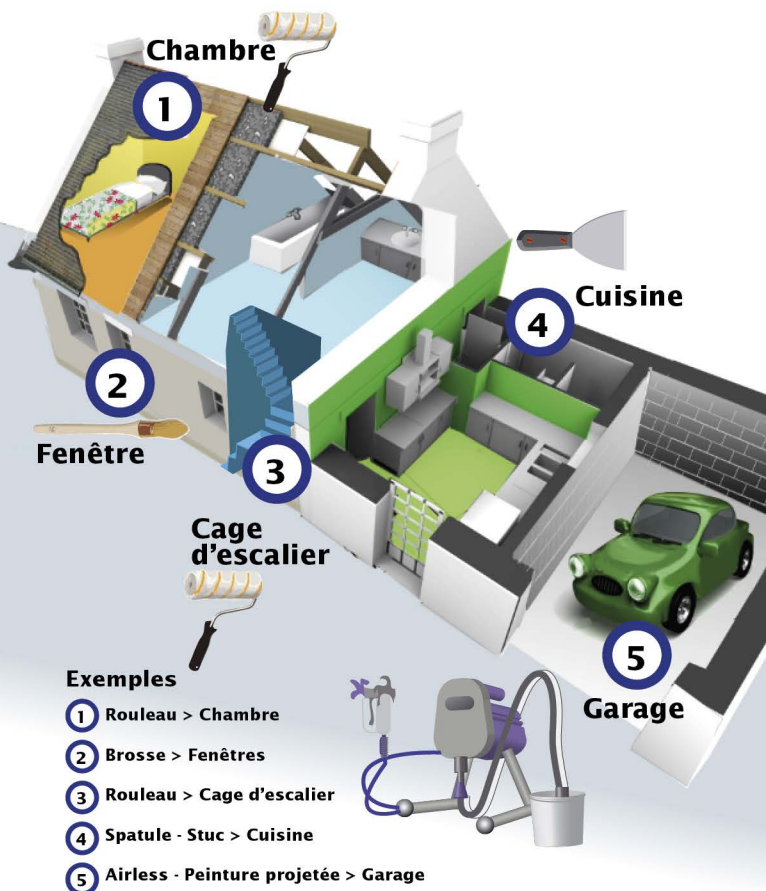




Sommaire

Exemple de travaux de finition

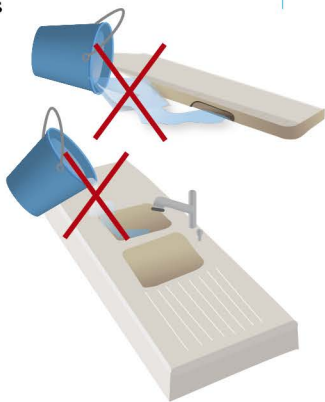
■ Outils et matériels



Gestion des déchets

■ Solution aqueuse

A) Nettoyage des outils
manuellement ou
mécaniquement



B) Déchets



Peinture en phase aqueuse = déchets non inertes
D. I. B. (Déchet Industriel Banal)

déchetterie spécialisée
(classe 2)

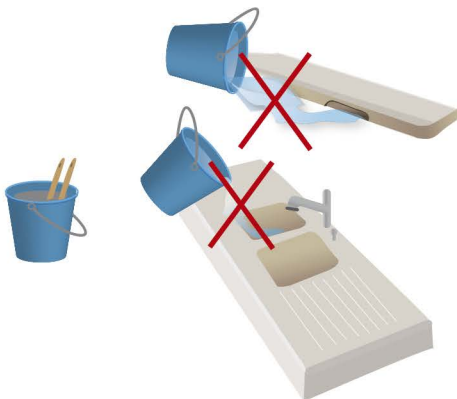




Sommaire

■ Solution à base de solvant

A) Nettoyage des outils avec diluant



B) Déchets

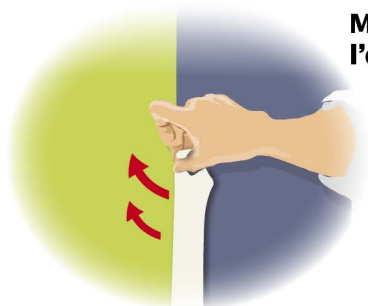


**déchetterie spécialisée
(classe 1)**



Autocontrôle avant réception

① Enlever les protections



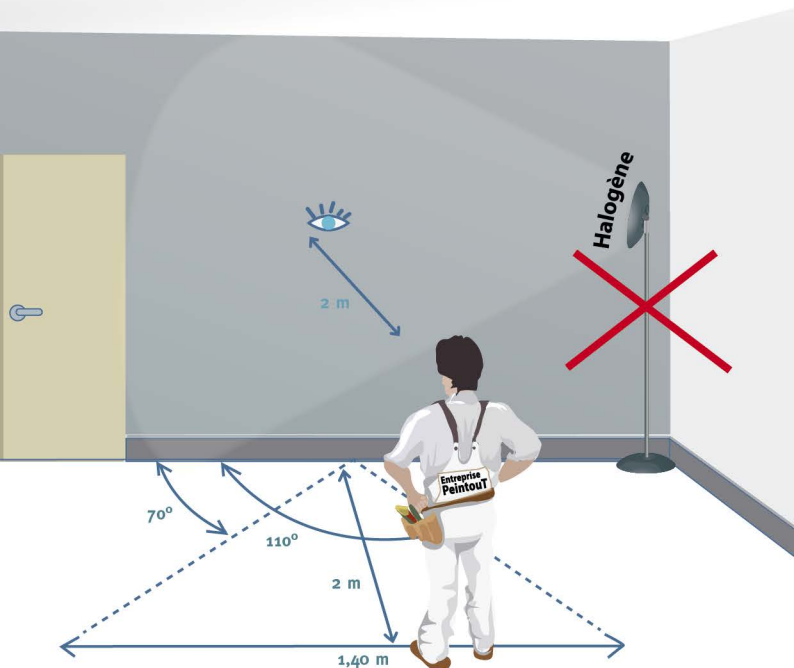
**Mettre en valeur
l'ouvrage achevé**

② Nettoyage par le peintre de la zone d'intervention





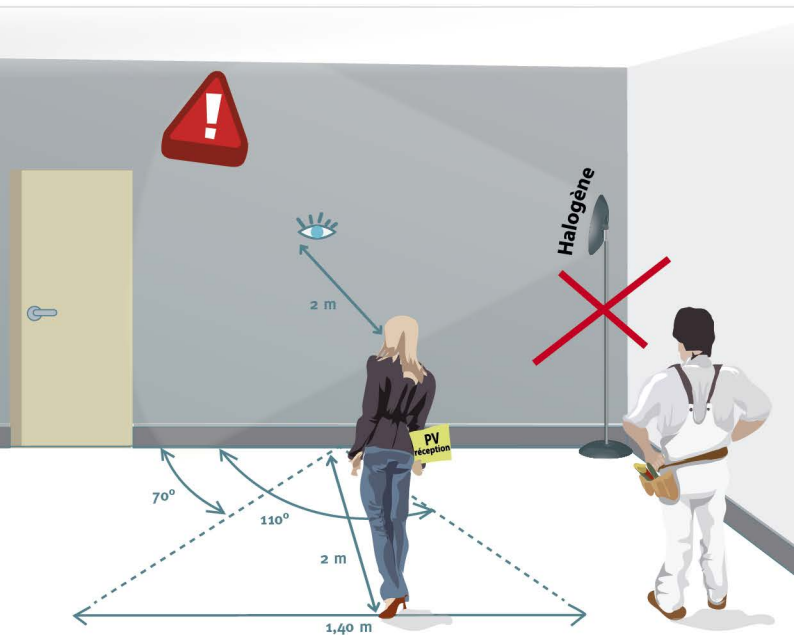
③ Autocontrôle pour préparer la réception



④ **Constat immédiat** de la bonne exécution pour éviter de rendre responsable le peintre des éventuelles dégradations ultérieures

Réception

L'observation se fait à 2 m environ de l'ouvrage. L'éclairage ne doit pas être rasant et lorsqu'il est artificiel doit être situé à plus de 2 m de distance, derrière et au-dessus de l'observateur. L'éclairage doit être d'une puissance maxi de 100 W sans être halogène. Pour les plafonds, un réflecteur peut-être nécessaire au-dessus de la source pour éviter la lumière rasante.





Recommandations

- Établir un PV de réception daté (avec ou sans réserve)
- Conserver les références des produits et des teintes.

Ce calepin est basé sur la norme :

- ***NF DTU 59.1 Travaux de peinture de bâtiment intérieurs extérieurs du 22 juin 2013***

Éditeur : **CSTB**
84, Avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
77447 Marne la Vallée Cedex 2
tél. 01 64 68 82 82
Fax 01 60 05 70 37

Date d'achèvement du tirage : janvier 2014
Imprimeur : **Corlet**, Calvados, France.
Création graphique et illustrations : www.bleucitronvo.fr
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2014

Ce calepin reprend les principaux chapitres du NF DTU 59.1 « Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais », document de référence des peintres. Il aborde les travaux de peinture de bâtiment intérieurs et extérieurs, sur de nombreux supports (béton, mortier, enduit, plaque de plâtre, bois, métal, supports peints...). Il traite de tous les revêtements de peinture : de l'hydrofuge à la peinture épaisse (anciennement appelée RPE). Sont abordés également, l'état du chantier lors de l'intervention du peintre (protection des ouvrages, propreté des lieux...), les différents critères d'acceptation et de réception des principaux supports (béton et plaques de plâtre à faces cartonnées). Il souligne l'importance de la surface de référence. Les trois états de finition A, B et C y sont clairement décrits, de même que les phases de travaux permettant de les obtenir : travaux préparatoires, passes d'enduits, travaux d'apprêt, puis finition.

Le document indique les bons gestes à adopter pour l'application d'une peinture en phase aqueuse.

La gestion des déchets, mission inhérente au métier de peintre d'aujourd'hui est présentée. Enfin, les conditions de réception des travaux de peinture sont détaillées, pour éviter au peintre, des contraintes d'observation en dehors des spécifications du DTU 59.1.



Travaux de peinture de bâtiment intérieurs extérieurs



UPMF-FFB
Union Professionnelle
des Métiers de la
Finition

CAPEB/UNA-PVR
Peinture-Vitrierie
Revêtements

Coordonné par IT-FFB
avec le concours du CSTB
Édité par SEBTP